

## Le député, Jean-René Cazeneuve, réagit à la condamnation du président du Conseil départemental du Gers



Le député, Jean-René Cazeneuve, réagit à la condamnation du président du Conseil départemental du Gers

" Aujourd'hui, Philippe Martin a été condamné pour détournement de fonds publics pour avoir rémunéré son ex-épouse pour un emploi fictif d'assistante parlementaire entre 2002 et 2013, alors qu'il était député du Gers.

Je regrette cette affaire, qui porte atteinte à l'image du Gers et de ses élus. Encore une fois, les agissements de quelques-uns nuisent à l'ensemble des femmes et des hommes politiques. J'en profite donc pour rappeler que l'immense majorité des élus – en particulier dans le Gers – sont dévoués corps et âme à l'intérêt public. Ils sont fidèles aux valeurs de notre République et font preuve d'une probité exemplaire.

Cette affaire montre que – malheureusement – nous n'en avons pas encore totalement fini avec ces pratiques. En 2017, nous avons voté une loi visant à renforcer la confiance dans la vie publique. Nous avons pris des mesures fortes comme le contrôle des frais de mandat ou encore l'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires. Elle n'est pas de trop.

Afin de restaurer le climat de confiance, il est primordial que la lumière soit faite sur toutes les ramifications de cette affaire qui concerne au moins deux élus du Parti Socialiste. Les Gersoises et les Gersois méritent de savoir. Sans présumer de la malhonnêteté de quiconque, je souhaite que cette décision de justice soit l'occasion de travailler à renforcer la transparence dans notre département ".